

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal :

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation :

Le 20 novembre 2019

Séance du LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le LUNDI VINGT CINQ NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jacques BERTOLINI, Maire,

PRÉSENTS : M. Michel VENDITTI, M. Didier MASSOT, Mme Chantal SABATIER, Mme Annick CONTY Adjoints,
Mme Christine SALANÇON, M. Alain ACERBIS, M. Arnaud THERET.

Procurations : M. Christian BURDET à M. Alain ACERBIS,
M. Olivier SEBIRE à M. Didier MASSOT.

Absents : M. Benjamin ROCA, Mme Pascale GRUFFAZ, Mme Florie LARDET.

Mme Chantal SABATIER a été nommée secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

1 Délibération : PORTANT MODIFICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal ;
- que le périmètre de la ZAC René Dumont sera exclu du champ d'application de la taxe d'aménagement communale

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2 Délibération : PORTANT AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR RENOUELER UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire expose que par délibération en date du 25 avril 1997 le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à la société Bouygues Telecom d'implanter sur ce domaine une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques.

Afin de permettre le développement et l'évolution de ses services, Bouygues Telecom a décidé de céder son pylône portant sur un terrain sis à Saint Alexandre (30130) Réservoir RN 86 installé sur le domaine public à sa filiale France pylônes services.

FPS TOWERS a changé de dénomination sociale et est devenue ATC France au 01/01/2018. Dans un souci de mise en conformité, il convient donc d'harmoniser la convention au format ATC FRANCE.

ATC France propose une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 12 ans. En contrepartie, la commune percevra une redevance annuelle de 4 000 €. Le montant de la redevance sera indexé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base d'un taux fixe de 2 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la situation par une nouvelle convention qui annule et remplace la précédente,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les termes de la convention d'occupation temporaire entre la Commune et la SAS ATC FRANCE portant sur la parcelle cadastrée C1040 à compter du 1^{er} janvier 2020.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

3 Délibération : PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE N°3/2019 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire propose au Conseil Municipal les transferts suivants :

Fonctionnement :

Dépenses		
C/611	chap. 011	- 40 000 €
C/6411	chap. 012	+ 20 000 €
C/6216	chap. 012	+ 10 000 €
C/6531	chap. 65	+ 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces transferts.

4 Délibération : PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2019 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire propose au Conseil Municipal les transferts suivants :

Fonctionnement :

Dépenses		
C/6811	chap. 042	+ 24 012,26 €
Recettes		
C/7811	chap. 042	+ 24 012,26 €

Investissement :

Dépenses		
C/28088	chap. 040	+ 22 450,26 €
C/281311	chap. 040	+ 714 €
C/28155	chap. 040	+ 848 €
C/21532	chap. 041	+ 22 450,26 €
Recettes		
C/281532	chap. 040	+ 22 450,26 €
C/28138	chap. 040	+ 714 €
C/281531	chap. 040	+ 848 €
C/2088	chap. 041	+ 22 450,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces transferts.

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 21 heures 30.

M. Jacques BERTOLINI	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY
M. Alain ACERBIS	M. Benjamin ROCA ABSENT	Mme Christine SALANÇON	Mme Pascale GRUFFAZ ABSENTE	M. Arnaud THERET
M. Christian BURDET PROCURATION	M. Olivier SEBIRE PROCURATION	Mme Florie LARDET ABSENTE		